

Chers camarades,

Soucieux de préparer ce congrès le plus démocratiquement possible, les camarades chargés de suivre les entreprises hors presse et distribution, ont invité les délégués des entreprises du Labeur, de la RBD, de l'édition, du routage ou des articles de papeterie, reprographie, sérigraphie ; à se réunir en assemblées.

Habituellement, le syndicat organisait des assemblées générales dans des entreprises de presse ou au syndicat, mais vu qu'il semblerait que l'actualité ne nous ait pas permis de le faire, nous n'avons pas voulu priver ces camarades d'une préparation démocratique de cette échéance.

Donc une première assemblée réunissant une trentaine de camarades d'une vingtaine d'entreprises s'est tenue le 6 avril dernier et nous a permis de les informer sur la situation du syndicat, sur les choix opérés par la commission exécutive suite aux difficultés financières rencontrées, les implications politiques qui en découlaient, mais surtout cette réunion a permis aux camarades de faire le point sur leurs attentes vis-à-vis de la CGT et plus particulièrement de leur syndicat le SGLCE.

Les camarades ont bien sûr eu des interrogations sur le revirement opéré par le syndicat, privilégiant le maintien de l'organisation du travail du secteur presse, au détriment des moyens mis à disposition du redéploiement dans les secteurs où nous sommes peu ou pas présent.

Pour autant, loin de nous décourager, cette nouvelle réalité a eu au moins le mérite de clarifier les choses et nous a amené à mettre en œuvre un plan de travail au plus près des attentes des camarades mais selon nos moyens propres.

Je ne vais pas le développer ici, mais pour faire court, il s'axe essentiellement sur un développement de la formation syndicale pour ne pas dire une systématisation, et la mise en place d'un calendrier de réunion à thème.

La première de ces réunions a été celle du 20 mai, le thème en étant la préparation du congrès et plus particulièrement le mandatement et le document d'orientation.

Les appréciations du document ont été unanimes.

Nous partageons une grande partie des orientations, mais le document est difficile à lire, souvent agressif voire polémique et pas assez propositionnel.

Cherchant à être constructif, nous avons alors décidé de rédiger un nombre limité d'amendements portés par tous, essayant de modifier ce qui nous semblait essentiel et amendable.

Amendable, car certaines parties du texte ne l'était pas.

Comment amender par exemple les incantations sur « **une organisation en adéquation avec cette diversité de nos syndiqués, si nous voulons éviter tout repli communautaire professionnel ou social néfaste au rapport de forces** » (229 à 231) alors que le travail au quotidien et les derniers choix d'une partie des camarades de presse ont amené à la mise en place d'une organisation basée sur le repli professionnel et catégoriel ?

Comment amender également la nécessité « que le SGLCE dynamise l'organisation par secteurs mis en place lors de son XIVe Congrès » (232 et 233) alors que le compte rendu du Bureau syndical du 15 octobre 2008, soit un an pile après le 15^e congrès, valide que « Les secteurs ne sont peut-être pas la réponse, ils n'ont pas permis de perdre nos habitudes traditionnelles de fonctionnement régional », ou encore, selon un membre du bureau « les secteurs ne fonctionnent pas. En presse, ce sont les anciennes catégories. L'organisation des 3 secteurs n'est pas adaptée et il faut y mettre un terme. » ?

Propos qui n'ont été ni démentis, ni contestés et qui ont le mérite d'être honnêtes.

Revenons donc sur ce qui est amendable.

Nous avons rédigé 13 amendements, portés unanimement par les camarades présents, et je vais essayer de vous présenter rapidement ceux qui n'ont pas été retenus ou pas suffisamment.

Le premier, non retenu s'il ne revêt pas un caractère politique important, repose plus sur le ton du document.

Nous aurions préféré commencer sur des arguments plutôt que sur des affirmations non étayées du style « nul besoins de statistique » ou « nul besoin d'expertise » d'autant que la CGT, n'est pas avare en argumentaires, tant sur la pauvreté que sur ce qui la justifie.

Mais pour rester sur l'essentiel, nous ne reviendrons pas sur cette proposition d'amendement.

Le Deuxième portant sur ce que j'appellerai le « chiffon rouge » des rédacteurs, nous ne sommes pas surpris qu'il ait été partiellement retenu, mais ce n'est pas suffisant.

A notre avis, supprimer le terme « parti communisme » ne suffit pas. Considérer que les luttes, les grèves, l'histoire du mouvement syndical ont fait que l'économie de marché n'est pas complètement régi par la loi de l'offre et de la demande ne suffit pas.

Nous préfererions nous inscrire dans l'action en indiquant clairement que nous continuons dans cette démarche.

Aussi nous vous proposons de maintenir cet amendement.

A savoir remplacer les lignes 43 et 44 par :

« Heureusement, grâce aux luttes, il existe des contre-pouvoirs comme la CGT qui, à coté des forces politiques progressistes, agit contre une économie uniquement régie par la loi du plus fort. »

Le 3^e consistait à rappeler dans nos orientations, l'origine des acquis sociaux aujourd'hui menacés, même si on en retrouve une partie plus loin dans le texte.

Cet amendement à été partiellement retenu, et Jean-François nous a expliqué pourquoi la commission n'a pas jugé bon d'intégrer la liste des acquis.

Le 4^e a été pris en compte dans la modification proposée ligne 81, mais pas ligne 83.

Nous vous proposons donc de maintenir cet amendement qui constituait à remplacer « les indemnités » par « l'indemnisation ».

Car, ce ne sont pas forcément les indemnités qui sont réduites. Ca peut être également la durée d'indemnisation ou l'augmentation de la durée de cotisation.

La 5^e est un amendement de fond que nous souhaitons maintenir :

Car s'il on peut considérer qu'il y a primat du politique face au syndicalisme de salarié, il y a primat du "syndicalisme" patronale sur le politique. Or, pour rééquilibrer les choses, nous pensons qu'il faut renforcer le syndicalisme, afin qu'il retrouve ses capacités contraignantes sur le politique ?

En conséquence, il importe peu qu'il y ait ou non primat du politique sur le syndicalisme salarié. Ce qu'il faut c'est reconstruire un rapport de force permettant au syndicalisme de s'imposer au politique et ce quelque soit l'orientation du dit politique.

Aussi nous vous proposons de remplacer lignes 86 et 87 « le primat du politique face à l'acteur syndical » par :

« Les limites d'un syndicalisme salarié consumériste de représentation, face à la puissance du lobbying patronal au sein du gouvernement »

Le 6^e n'ayant pas été pris en compte, et considérant qu'il est dans le même esprit que le précédent et le n° 2, il nous semble indispensable de maintenir notre proposition au lieu de conserver l'écriture de la ligne 116.

Aussi nous vous proposons de rajouter, après « champs politique » :

« et d'associer son analyse et son action aux forces politiques progressistes, sans confusion des genres. Chacun a son rôle propre dans

l'organisation de la société et en aucun cas le syndicalisme ne peut constituer une alternative aux défaillances des organisations politiques. »

La modification proposée ligne 109 répond à nos attentes

Le 7^e a été intégré donc rien à rajouter.

Nous persistons à présenter le 8^e qui repose sur l'acceptation ou non des précédents et en particulier des N° 2 – 5 – 6 et 7.

Si ces amendements n'ont pas été pris en compte, alors celui-ci n'a plus lieu d'être

Mais sinon, il n'est plus utile de préciser que « Il ne s'agit pas pour le SGLCE de s'inféoder à un parti politique ».

En conséquence nous avons proposé de supprimer ce passage ligne 116 et de remplacer par « sans complexe, le SGLCE se doit » *ce qui donne :*

« Sans complexe, le SGLCE se doit de peser, pour ce qu'il représente, sur les orientations politiques que celles-ci soient d'ordre professionnel, interprofessionnel, local, national ou international, et de contribuer à construire une société de progrès social pour toutes et tous ; l'une des grandes nécessités étant de replacer l'État au service de l'intérêt commun et sous le contrôle de chaque citoyen. »

Le 9^e a été intégré

La modification de la ligne 181 intègre notre 10^e amendement

Le 11^e porte en fait 4 modifications, toutes dans la 2^e résolution. Elles proposent de simplifier le texte et d'y intégrer les problématiques posées dans la 4^e résolution du 49^e congrès confédéral :

Nous considérons que les modifications retenues par la commission ne répondent pas à nos attentes aussi nous vous proposons de maintenir cet amendement, **à savoir :**

- **remplacer les lignes 329 à 335 (cadre de droit) par :**

« Fondement de la démarche syndicale dans l'entreprise, la construction des revendications est l'axe premier d'une action collective.

Pour être efficace, ces revendications, reprenant les aspirations des salariés dans le cadre des repères revendicatifs de la CGT, se construisent au quotidien, avec l'ensemble des salariés et dans toutes leurs dimensions: professionnelle, interprofessionnelle, à l'entreprise, dans le groupe, au niveau local, régional ou national, selon les spécificités de l'entreprise ou de la branche.

L'élaboration des revendications constitue la première étape d'une démarche de mobilisation et donc d'implication des salariés. »

- de rajouter ligne 337, après « Souvent concomitant avec l'élaboration des revendications » :

« , le rapport des forces est d'autant plus efficace qu'il se construit sur une démarche démocratique large d'élaboration des revendications. Il implique: »

- Remplacer les lignes 343 et 344 par :

« Le syndicat est d'autant plus fort qu'il permet de mutualiser son expertise en s'appuyant sur une connaissance régionale globale et une implication conventionnelle forte tant au niveau régionale que nationale. »

Enfin afin de renforcer la volonté de développer la formation syndicale, nous avons proposé de :

- Remplacer les lignes 350 et 351 par :

« Enfin, il s'agit de proposer systématiquement à chaque nouvel adhérent une formation syndicale de base lui permettant, en outre, d'acquérir des bases suffisantes pour répondre à ces premières interrogations et à celles de ces collègues, même non syndiqués »

La première partie du 12^e amendement est intégré dans la modification de la ligne 412.

Par contre nous persistons à penser qu'il est plus juste d'argumenter sur le rapatriement de la charge de travail afin de ne pas laisser croire que nos

motivations se résumeraient à un simple protectionnisme au relent réactionnaire.

Nous vous proposons de remplacer ligne 414 « à l'étranger distribués et lus en France. » par :

« tant à l'étranger qu'en régions. Le bilan carbone des produits imprimé doit inciter à produire l'imprimé là ou il est consommé »

L'ajout de la ligne 418 bis ne répond pas à notre préoccupation.

Le dernier et 13^e amendement, n'étant pas essentiel, même si la commission ne l'a pas retenue nous ne le maintenons pas.

Ces amendements ont été élaborés, et adoptés à l'unanimité des sections d'entreprise présentes, issues des secteurs du labour – de l'édition – des articles de papeterie – de la RBD – du routage et de la reprographie.

Nous avons travaillé en commun parce que nos préoccupations sont communes.

Pour autant chaque section d'entreprise jugera, selon le mandat qui est le sien de la position à tenir pour l'adoption ou non de ce document.

Il ne s'agit pas pour nous d'initier une stratégie fractionnelle ou autre ineptie du genre que nous avons pu entendre ici ou là.

Aujourd'hui, si les questions d'emploi, de formation professionnelle, de salaires peuvent être identiques à celles des camarades de la Presse, les solutions envisagées sont souvent différentes, voir opposées quand il s'agit de la charge de travail, par exemple.

Il ne faut donc pas perdre de vue que l'objectif d'un travail commun, avec la presse conserve toute sa pertinence.

Mais il ne pourra se concrétiser et se développer avec un esprit de tutelle ou d'un pseudo lien de subordination.

Il n'a d'intérêt que s'il prend en compte tous les travailleurs du Livre, de la communication, de l'industrie graphique et toutes les industries connexes dans leur diversité.

Que s'il se construit sur des fonctionnements transparents et avec des perspectives correspondant au potentiel de redéploiement plutôt qu'à la seule conservation, de l'existant de nos forces organisées.

On ne peut dissocier ces préoccupations de la 4^e résolution du 49^e congrès confédéral, qui en outre précisait, je cite, que : « *la Cgt doit se doter de syndicats capables d'offrir un véritable cadre de syndicalisation pour les salariés dans toutes leurs diversités...* »

Pour ce faire, chaque syndicat devait « avant le 31 décembre 2011 tenir un congrès ou une assemblée générale afin, notamment, d'examiner s'il convient de modifier son périmètre professionnel et territorial » considérant que « **Le périmètre de chaque syndicat doit être défini selon sa capacité à remplir plusieurs fonctions** » dont la mise en œuvre de la charte de la vis syndicale adoptée au 47^e congrès, l'élaboration des revendications et la construction du rapport de force, avec les salariés.

Aussi, si comme nous l'affichons, nous voulons travailler à l'unité de la CGT du Livre, de la Communication et de l'information en Île de France, nous vous proposons d'organiser, d'ici le 31 décembre 2011, une assemblée générale de tous les syndicats et adhérents CGT concernés, portant sur ce thème, sous l'égide la fédération, et qui servira au minimum à chacun d'entre nous de s'inscrire dans la préparation du 50^e congrès confédéral

Il en va de l'avenir de la CGT dans nos secteurs, il en va de la place de notre syndicat et de notre fédération dans la CGT de demain.

Vive Le 16^e congrès,

Vive la CGT